Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902795-20251211-D202582-DE

COMMUNE DE TAULÉ

07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de :

Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 03/12/2025

Conseillers en exercice : 23 **Présents :** 18 **Votants :** 23

Étaient présents : Le Maire, CREACH Gilles

Les adjoints : BOZEC Marie-Claire, LEMEUNIER Denis, GOARNISSON Aude

Les conseillers délégués : KERSCAVEN François, BOULANGER Régine

Les conseillers : COLMOU Jean-Remy, HORELOU Denis, DANIELOU Céline, BLONS Béatrice, MEUDEC Dominique, COCAIGN Christophe, RICHARD Hervé, KERGUIDUFF Claudine, COCAIGN Lionel, DE BLASIO Stefano, CLECH Philippe, KERGUIDUFF Mireille

Absents excusés : KERRIEN Ronan donne pouvoir à KERSCAVEN François, CLEACH Julianne donne pouvoir à DANIELOU Céline, BONHUMEAU Loïc donne pouvoir à LEMEUNIER Denis, ROCHE Jean-Yves donne pouvoir à COLMOU Jean-Remy, AROUARCH Michel donne pouvoir à CREACH Gilles.

Absents :

A été élu secrétaire de séance : MEUDEC Dominique

GÎTE – TARIFS 2026-2027-2028

Monsieur le Maire expose au Conseil un point évoqué lors de la réunion d'information de l'activité du gîte du 06/11/2025 ;

Après analyse des propositions du délégataire et en considérant les pratiques des autres gîtes communaux, le conseil décide d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1er janvier 2026 pour les nouvelles réservations

- Nuitées : 25 € par personne (tarif actuel de 2025 : 21 €)
- En semaine 170€ les 7 jours
- En week-end (samedi et dimanche) : 350€ le gîte complet pour les 2 jours

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902795-20251211-D202582-DE

Au prix de cette nuitée, s'ajoute une taxe de séjour de 0.70€/personne/jour (sont exemptés les personnes mineures, travailleurs saisonniers de l'intercommunalité).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a voté à l'unanimité en faveur de ces dispositions, à l'exception du tarif à la semaine. Les votes se répartissent comme suit :

- **12 votes** : 170 € pour la réservation à la semaine
- **11 votes** : 160 € pour la réservation à la semaine

Établit les nouveaux tarifs du gîte de Penzé qui entreront en vigueur le 01 janvier 2026 ;

Le Maire
Gilles CREACH

MAIRIE DE TAULE
FINISTÈRE